

Commission des affaires étrangères C.N.

Lucerne, 15 septembre 1954

Postulat Duttweiler

Au mois de juin, M. Duttweiler a développé un postulat demandant au Conseil fédéral d'intervenir auprès des Nations Unies ou de certains Etats membres des Nations Unies pour faire reconnaître la situation unique de la Suisse telle qu'elle avait été reconnue par la Société des Nations. M. Duttweiler demande encore au Conseil fédéral d'étudier minutieusement les obligations ainsi que les charges que la Suisse pourrait assumer pour que l'ONU lui confie, en sa qualité de petit Etat neutre, des fonctions déterminées en cas de conflit mondial.

M. Duttweiler est venu me voir il y a quelques jours au sujet de ce postulat. Je lui ai indiqué les raisons pour lesquelles je proposerais au Conseil fédéral de demander au Conseil national de le rejeter. Il serait hautement inopportun, à l'heure actuelle, de faire des démarches en vue d'obtenir une nouvelle reconnaissance de notre neutralité, qui serait peut-être refusée et surtout qui donnerait l'impression que nous ne sommes pas très sûrs que notre neutralité est encore valable du point de vue juridique et sur le plan du droit des gens. Ces démarches devraient être liées à une demande d'adhésion aux Nations Unies. Or la Suisse n'a aucun intérêt, dans les circonstances présentes, à



être membre de cette organisation. Sa position est beaucoup plus forte si elle reste en dehors des Nations Unies.

M. Duttweiler, après ma conversation avec lui, a décidé de renoncer à la première partie de son postulat. Mais il voudrait que le Conseil fédéral étudie les tâches qui pourraient être confiées par les Nations Unies à la Suisse en cas de conflit mondial. M. Duttweiler propose en particulier que nous formions des équipes sanitaires qui iraient travailler dans les champs de bataille dans les différents pays belligérants, que nous accueillions en Suisse des réfugiés et que nous prenions soins des trésors artistiques menacés par la guerre.

J'ai toujours été partisan d'une neutralité active, voire même très active. Je suis de plus en plus convaincu que nous ne pouvons justifier notre neutralité, la faire comprendre et accepter par les autres pays, que si nous rendons les services que notre neutralité nous permet de rendre. C'est ainsi que nous avons accepté des missions difficiles en Corée. En revanche, nous devons garder notre entière liberté et décider nous-mêmes, le moment venu et suivant les circonstances, quelles tâches nous voulons assumer. Je crois que ce serait une erreur et que nous affaiblirions notre situation si nous faisons de ces tâches un objet de négociations. Les suggestions faites par M. Duttweiler

ne sont pas nouvelles. Nous connaissons ces problèmes.

Ils sont extrêmement délicats et ne doivent pas faire prématurément l'objet de discussions et au moment où ils deviennent actuels nous voulons faire un travail effectif.

Il me paraît donc que le postulat de M. Duttweiler, même dans sa forme réduite, doit être rejeté comme inutile.